



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

**APPEL DE CANDIDATURES – ADMINISTRATRICE OU ADMINISTRATEUR
ÂGÉ DE 35 ANS OU MOINS**

Destinataires :	À tous les technologues professionnels
Objet :	Appel de candidatures – Administratrice ou administrateur âgé de 35 ans ou moins Conseil d'administration de l'Ordre des technologues professionnels du Québec
Date :	10 novembre 2020

À la suite de l'entrée en vigueur de la Loi 11, le *Code des professions* comporte maintenant une nouvelle disposition visant à assurer la représentation des jeunes au sein du Conseil d'administration des ordres professionnels.

À l'issue des mises en candidatures pour les élections de la région électorale 3, nous avons constaté qu'il y avait toujours un poste vacant au sein du Conseil d'administration. De plus, nous avons également constaté qu'aucun administrateur de 35 ans ou moins ne siège au Conseil d'administration.

Conformément aux articles 77 et 77.1 du *Code des professions*, dans une telle situation, le poste vacant doit être comblé par un administrateur de 35 ans et moins suite à un appel de candidatures parmi tous les membres de l'Ordre.

Il est à noter que les candidats et candidates de toutes les régions électorales sont visés par cet appel de candidatures.

MANDAT

Les administrateurs doivent agir au mieux des intérêts de l'OTPQ, dans le respect de sa fonction principale, soit d'assurer la protection du public.

Le Conseil d'administration est chargé de la surveillance générale de l'Ordre ainsi que de l'encadrement et de la surveillance de la conduite des affaires de l'Ordre.

Le Conseil d'administration est également chargé de veiller à l'application des dispositions du *Code des professions* et des règlements. Il exerce tous les droits, pouvoirs et

prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Le Conseil d'administration tient six réunions régulières par année, lesquelles se tiennent généralement le vendredi. Les administrateurs sont rémunérés pour leur participation aux réunions. Cette rémunération est versée sous forme de jetons de présence tels qu'approuvés par les membres réunis en assemblée générale.

MISE EN CANDIDATURE

- Les candidats et candidates doivent soumettre au secrétaire par intérim de l'OTPC leur curriculum vitae, lequel doit être accompagné en pièce jointe et en format électronique JPEG ou GIF de leur photographie.
- Seuls peuvent être candidats ou candidates les membres de l'Ordre qui sont inscrits au tableau et dont le droit d'exercer des activités professionnelles n'est pas limité ou suspendu et qui ne sont pas administrateurs ou dirigeants d'un organisme ayant pour objet principal la promotion des droits ou la défense des intérêts des technologues professionnels.
- Les candidats et candidates doivent être âgé(e)s de **35 ans ou moins en date du 4 décembre 2020**.

TRANSMISSION DE LA MISE EN CANDIDATURE

Le curriculum vitae, la photographie du candidat ou de la candidate doivent être transmis à l'attention du secrétaire par intérim de l'OTPC, par courriel à l'adresse : acromp@otpc.qc.ca

DATE LIMITE

Les candidats et candidates doivent soumettre leur candidature **d'ici le 1^{er} décembre 2020 à 16 h.**

PROCESSUS DE NOMINATION

L'administrateur de 35 ans ou moins sera nommé lors de la séance du Conseil d'administration du 4 décembre 2020. S'il y a plus d'un candidat ou d'une candidate, l'administrateur est désigné au moyen d'un vote tenu au sein des membres du Conseil d'administration.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin, en 2024, en même temps que celui des administrateurs élus lors de l'élection de 2020.